

portant nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
Grand Maître des Ordres Nationaux

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;  
 VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
 VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;  
 VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement, ensemble le Décret N°71-149/CP du 4 août 1971 ;  
 VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;  
 VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;  
 Sur proposition de la Haute Autorité, Chargée de la Défense Nationale et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey au grade de CHEVALIER, les Militaires de l'Assistance Technique Française dont les noms suivent pour prendre rang du 18 Juillet 1972 :

Capitaine MANIQUANT René Jean Louis, Chef du 3ème Bureau EMAT

Capitaine MONTIGNE Michel Alain, Directeur du Génie des Forces Armées Dahoméennes

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1972



Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN

Par le Président du Conseil Présidentiel  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PCP 6 SGG 4  
 DEP 1 DCCT 1 MINISTRES 11  
 DN 1 MCP 4 DGAJL 2 JORD 1  
 INTERESSES 2 IAA 1 CS 1  
 GDE CHANCELLERIE 15 DR.ST. 1  
 CEDN-CNI 2 MTP 4 ACDN 1  
 ACN 2 MIS 2 DSN 2